

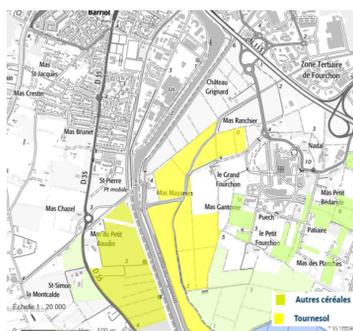
Liaison Sud Est d'Arles

Insertion dans l'environnement (2/2)

Environnement agricole

Le projet routier impacte des terres agricoles (2.9 ha) ainsi que des terres laissées à l'état de friches (0.9 ha). La majorité des terrains nécessaires au projet ont été acquis par le Département lors de l'enquête parcellaire de 1996. Les parcelles concernées par le projet ont été laissées en usage aux exploitants agricoles locaux, dans l'attente de l'opération d'aménagement du projet de liaison routière.

Les accès aux parcelles coupées par le projet routier seront rétablis.



Patrimoine historique

Le projet étant situé dans le périmètre et en co-visibilité du pont Van Gogh, classé monument historique, il a fait l'objet de plusieurs échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France pour en optimiser l'insertion.

L'impact visuel de l'aménagement a été minimisé pour une meilleure intégration. Le profil en long a ainsi été abaissé au maximum au droit de l'ouvrage d'art n°1, tout en tenant compte des contraintes techniques liées aux circulations sur berges et aux contraintes hydrauliques induites par le risque inondation. Les remblais en approche de l'ouvrage d'art n°1 seront enherbés, sans plantations hautes, afin de ne pas souligner le projet routier dans le paysage.

Suite à ces échanges, un arrêté préfectoral a autorisé les travaux au titre des abords des monuments historiques en date du 6 juillet 2017.



Vue depuis le pont Van Gogh : photomontage de l'insertion de l'ouvrage d'art n°1

Projets connexes

Le projet de liaison Sud-Est d'Arles est compatible avec l'aménagement du contournement autoroutier d'Arles porté par l'Etat. Au stade actuel des études du contournement autoroutier, un demi-échangeur est prévu avec une connexion au giratoire de Saint-Simon.

Parallèlement à la réalisation du contournement autoroutier, la RN113 serait requilifiée pour la modifier en voirie urbaine.

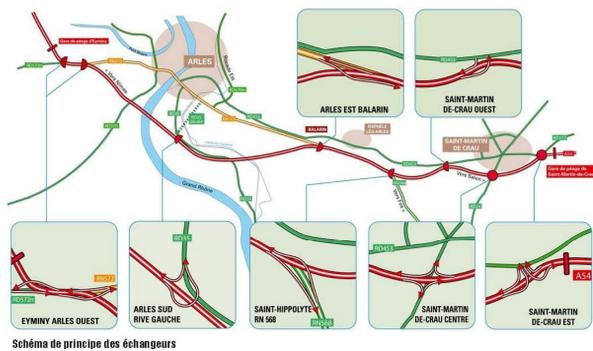
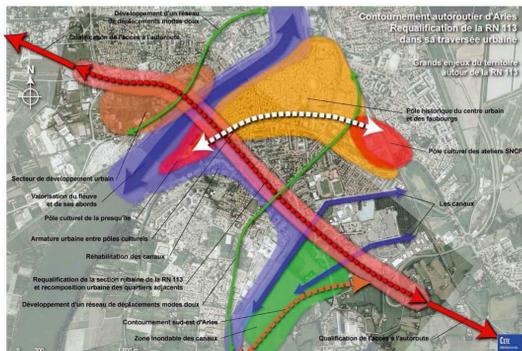


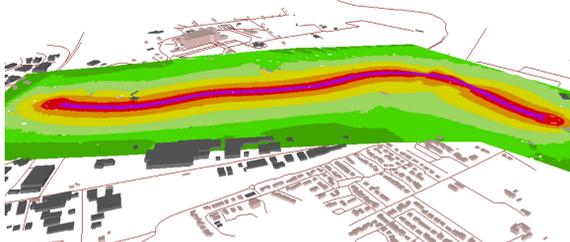
Schéma de principe des échangeurs



Extraits du dossier de concertation "Contournement autoroutier d'Arles" de juin 2011

Acoustique

Le trafic attendu, en cas de raccordement au futur contournement autoroutier, est de l'ordre de 10 000 véhicules par jour. Des protections acoustiques seront réalisées pour protéger les habitations concernées par la réglementation. Les modélisations acoustiques montrent que des GBA (dispositifs de retenue en béton) suffisent à réduire l'exposition aux niveaux sonores des habitations concernées (identifiées en jaune sur le résultat de la modélisation présenté ci-contre).



Modes actifs

Le Département a réalisé une étude sur les modes actifs afin de vérifier la pertinence de l'intégration des cycles sur la liaison Sud-Est d'Arles. Cette étude a conclu que les principaux pôles à desservir ne pouvaient pas l'être par un aménagement cyclable le long de la liaison routière, cette dernière nécessitant des détours trop importants pour rendre l'aménagement attractif. Suite à cette étude générale sur les modes actifs, le Département a engagé les études techniques pour la création d'une piste cyclable spécifique permettant de relier les quartiers Barriol à Fourchon avec un tracé court, plus attractif pour les cyclistes.

